

PROCÈS-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Examen des conditions effectuées à la demande du Représentant agréé du constructeur que le véhicule présenté comme prototype des véhicules genre (s) CAB-VASP de marque SCANIA

Type : BT2642
Version(s) : 39-41-43-45-47-49-51-53-55-57-59-61-63
Série(s) : S-C
Variante(s) : S-H

Limites :
en châssis-cabine satisfait aux dispositions des articles R.54 à R.62, R.69 à R.85, R.87 à R.97, R.104 et R.104-1 du Code de la Route et arrêtés ministériels pris en application. Il devra être vérifié après montage de la carrosserie que le véhicule satisfait aux dispositions des articles R.61, R.62, R.85 à R.93, R.98, R.104 et R.104-1

ARTICLE R.48 :

La réception de ce véhicule ne peut être interprétée comme une condition suffisante à l'octroi d'une autorisation de transports exceptionnels, cette dernière ne pouvant être donnée qu'aux seuls véhicules dont les dimensions ne dépassent pas les limites réglementaires lorsqu'ils transportent des objets indivisibles. Ce véhicule peut circuler de l'autorisation spéciale prévue par l'article R.48 du Code de la Route dans les conditions de poids ci-après :

Poids Total Routant Autorisé :
- 70t - 80t - 100t - 135t - 210t (voir conditions au point 2.3.2 de la notice descriptive)

Montbéliard, le 04 février 2000

L'Ingénieur de l'Industrie
Et des Mines
P. DEVIÈNE

Vu et approuvé :
Enregistré sous le n° AU-2000-01
Fait à Paris, le 04 février 2000
Pr. le Directeur Régional de l'Industrie,
de la Recherche et de l'Innovation
d'Île de France
Pr. Le Chef de la Direction Régionale
Météorologie et Atmosphère
Le Chef du Service National
de Régulation des Véhicules
MOTOCAR

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous, soussignés SCANIA FRANCE SAS représentant dûment accrédité de SCANIA NEDERLAND (Hollande), constructeur, certifions :

- a) que le véhicule :
 - En châssis-cabine (voir NOTA 1)
 - En V.A.S.P. (voir NOTA 3)
 - 1) Genre : CAB-VASP
 - 2) Marque : SCANIA
 - 3) Type : BT2642
 - Version(s) : 47
 - Série(s) : S
 - Variante(s) : H
 - 4) N° d'identification : XLETEX40004440344
 - 5) Source d'énergie : G.O.
 - 6) Puissance administrative : 31 CV
 - 7) Nombre de places assises y compris le conducteur : 2
 - 8) Poids total autorisé en charge (t) : (1) 26,0
 - 9) Poids total routant autorisé (t) : (1) 40,0
 - 10) Niveau sonore de référence (dB(A)) : 80
 - 11) Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/min) : 1425

est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de Réception ci-dessus.

- (1) Véhicule équipé d'un ralentisseur sur transmission (voir attestation de caractéristiques)
- (2) Ce PTRS ne pourra figurer sur la carte grise qu'au vu de certificat de carrossage qui devra indiquer que le véhicule est équipé d'une carrosserie PTE-CONT et circule avec une remorque attelée genre REM ou RETC, carrosserie PTE
- (3) Ce véhicule peut circuler sous couvert de l'autorisation spéciale prévue par l'article R.48 du Code de la Route dans les conditions de poids ci-après :
Poids Total Routant Autorisé de l'ensemble : 70000 kg
La réception de ce véhicule ne peut être interprétée comme une condition suffisante à l'octroi d'une autorisation de transports exceptionnels, cette dernière ne pouvant être donnée qu'aux seuls véhicules dont le poids excède les limites réglementaires lorsqu'ils transportent des objets indivisibles.
Mention spéciale :
Pour PTRS > 135 000kg, le dispositif de freinage pour la remorque devra être maintenu en position de freinage par son application par des moyens mécaniques en cas d'absence prolongée d'air dans le ou les réservoir(s) de la remorque.

- b) que ce véhicule sort de nos usines (ou magasins), le :
pour être livré à (nom et adresse de l'acheteur ou à défaut du concessionnaire) :

Sourier.

TVA française applicable sur la déclaration périodique du chiffre d'affaires

Fait à ANGERS, le 6 octobre 2000

N° d'immatriculation (à remplir par la préfecture) :

NOTA 1 : Pour obtenir l'immatriculation du camion livré en châssis cabine désigné ci-dessus, il doit être joint au présent certificat, le Procès-verbal de réception du type et :
- soit un certificat de montage de la carrosserie conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules.

- soit un certificat de montage de la carrosserie conforme à l'annexe VIII de l'arrêté du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules ainsi qu'un Procès-verbal de réception à titre isolé.

NOTA 3 : Pour obtenir l'immatriculation du VASP (sauf bennes à ordures ménagères) désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat, le Procès-verbal de réception du type, un certificat de montage de la carrosserie conforme à l'annexe VIII de l'arrêté du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules ainsi qu'un Procès-verbal de réception à titre isolé.

ATTESTATION de CARACTERISTIQUES

Nous, soussignés SCANIA FRANCE SAS représentant dûment accrédité de SCANIA NEDERLAND (Hollande), constructeur, certifions :

que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus sort de nos usines équipé de :

1. Dispositif anti-bloqueur des roues (ABR) : OUI
2. Réservoir(s) de carburant :

Emplacement :	DROITE
Nombre et capacité :	1 300 L
3. Ralentisseur additionnel prévu au point 7.6.2 : NON
4. Limiteur de vitesse : OUI, réglé à 90 Km/h
5. Pneumatiques :

Essieu 1 : 13 R 22.5	Essieu 2 : 13 R 22.5	Essieu 3 : 13 R 22.5
----------------------	----------------------	----------------------
6. Charges maximales techniques admissibles indiquées sur la plaque constructeur :

Essieu 1 : 8000 kg	Essieu 2 : 10300 kg	Essieu 3 : 10500 kg
--------------------	---------------------	---------------------
7. Empattement du tandem arrière : 1,2 m
8. Eléments mécaniques conditionnés par les masses maximales sur les essieux du point 6 ci-dessus : Pneumatiques, Essieux et Suspensions
9. Suspension de l'essieu arrière : à ressorts, ni équivalente à une suspension pneumatique au sens de l'annexe II de la directive 90/269 CEE
10. Type de train :

Essieu 1 : TAMBOUR	Essieu 2 : TAMBOUR	Essieu 3 : TAMBOUR
--------------------	--------------------	--------------------
11. Type de cylindres à ressort :

Essieu 1 : 24"	Essieu 2 : 24"	Essieu 3 : 24"
----------------	----------------	----------------
12. Type de ressort :

Essieu 1 : 28"	Essieu 2 : 24"	Essieu 3 : 24"
----------------	----------------	----------------

Dispense N° 1/4900150113Y
du 15/5/2000 Maine et Loire